



Arrondissement des Andelys
Canton de Vernon

SAINTE GENEVIÈVE LÈS GASNY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :
En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 15

Le 24 septembre 2026, le Conseil municipal s'est réuni Mairie sous la présidence de Héléna MARTINEZ, Le Maire, suivant convocation transmise le vendredi 18 septembre 2026 par voie dématérialisée.

En présence de : BOISRENOULT Katia, BROCARD Jérémy, CADEC Elody, CUEILLE Frédéric, DUJARDIN Virginie, GOUTAUDIER Virginie, LAVAUX Geneviève, LEGRAND Alain, MARTINEZ Héléna, MAZURE Christian, PANCHOUT Isabelle, RAMETTE Marie, SCHROEYERS Jean-Yves

Excusé ayant donné procuration : AIGNEL Reynald à MAZURE Christian, GRUMBACH Yann à PANCHOUT Isabelle

Secrétaire de séance : LAVAUX Geneviève

2026-039 - SIEGE 27 – PROGRAMME 2027 EFFACEMENT DES RÉSEAUX – RUE DE LA TREILLE

Madame le Maire expose au Conseil municipal que le Syndicat Intercommunal de l'Électricité et du Gaz de l'Eure – SIEGE 27 a établi un projet de travaux d'effacement des réseaux situés rue de la Treille, dans le cadre de son programme de travaux 2027.

Cette opération a pour objet l'enfouissement et la mise en souterrain des réseaux existants, comprenant notamment :

- le réseau de distribution publique d'électricité ;
- le réseau d'éclairage public ;
- le réseau de télécommunications ;
- ainsi que la mise en place de candélabres LED dans le cadre de la rénovation de l'éclairage public.

Selon l'estimation communiquée par le SIEGE 27, le montant prévisionnel de l'opération et la participation restant à la charge de la commune sont les suivants :

Nature des travaux	Montant estimatif TTC	Participation communale prévisionnelle
Distribution publique d'électricité	120 000 €	30 000 €
Éclairage public coordonné	24 000 €	8 000 €
Réseau de télécommunications	18 000 €	7 500 €
TOTAL	162 000 €	45 500 €

La participation communale est calculée conformément aux modalités financières du SIEGE 27, à savoir notamment 30 % du montant HT pour la distribution publique, 40 % du montant HT pour l'éclairage public et 30 % du montant HT augmenté de la TVA pour le réseau de télécommunications.

Il est précisé que ces montants sont estimatifs, établis sur la base des conditions actuelles des marchés du SIEGE 27, et qu'ils sont susceptibles d'évoluer en fonction du contexte économique et des marchés applicables en 2027. La participation indiquée demeure également sous réserve de validation du Comité syndical du SIEGE 27.

Ces travaux permettront d'améliorer la qualité et la sécurisation des réseaux, de moderniser l'éclairage public et de contribuer à l'amélioration paysagère et esthétique de la rue de la Treille.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet d'effacement et d'enfouissement des réseaux de la rue de la Treille présenté par le SIEGE 27 dans le cadre du programme 2027 ;
- **APPROUVE** le montant prévisionnel des travaux, estimé à 162 000 € TTC ;
- **ACCEPTE** la participation financière prévisionnelle de la commune, estimée à 45 500 € ;
- **DIT** que les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération seront inscrits au budget communal 2027 ;
- **AUTORISE Madame le Maire** à signer tous documents, conventions, engagements financiers et pièces nécessaires à la réalisation de cette opération avec le SIEGE 27 ;
- **AUTORISE Madame le Maire** à accomplir toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré le 24 septembre 2026

La présidence de séance,
Hélène MARTINEZ, Le Maire

Le secrétariat de séance,
Geneviève LAVAUX

